

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

REFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N°
1159)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par
M. Serva, rapporteur

ARTICLE 3

À l’alinéa 2, supprimer le mot :
« intrinsèque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle inutile.